

## LA RELATION QUÉBEC-PARIS-OTTAWA ET LA CRÉATION DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (1960-2005)

**Stéphane Paquin**

**P.U.F. | *Guerres mondiales et conflits contemporains***

**2006/3 - n° 223**

**pages 31 à 47**

**ISSN 0984-2292**

Article disponible en ligne à l'adresse:

-----  
<http://www.cairn.info/revue-guerres-mondiales-et-conflits-contemporains-2006-3-page-31.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Paquin Stéphane , « La relation Québec-Paris-Ottawa et la création de l'organisation internationale de la francophonie (1960-2005) » ,  
*Guerres mondiales et conflits contemporains* , 2006/3 n° 223, p. 31-47. DOI : 10.3917/gmcc.223.0031  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour P.U.F..

© P.U.F.. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# LA RELATION QUÉBEC-PARIS-OTTAWA ET LA CRÉATION DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (1960-2005)

Si c'est en 1880 que le géographe français Onésime Reclus invente le terme « francophonie » afin de définir un ensemble de personnes qui utilisaient la langue française dans leurs interactions, il faudra attendre 1986, soit cent six ans plus tard, pour que se tienne le premier Sommet de la Francophonie à Paris. Ces rencontres de pays de la Francophonie avaient été souhaitées depuis plusieurs années par le président du Sénégal, Léopold Sédar Senghor, par le président de la Tunisie, Habib Bourguiba, et le président du Niger, Hamani Diori. Ces derniers souhaitaient regrouper les anciennes colonies françaises dans un forum afin de maintenir des liens avec l'ancienne métropole au niveau culturel et linguistique<sup>1</sup>.

Dès 1960, une Conférence des ministres de l'Éducation nationale des pays francophones est mise sur pied (CONFEMEN)<sup>2</sup>. En 1961 est créée à Montréal l'Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF). L'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) est créée en 1967 alors que la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays francophones (CONFESJES) est officialisée en 1969.

Si la création de ces institutions n'a pas fait la manchette, la fondation du premier organisme intergouvernemental de la Francophonie, c'est-à-dire l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), subit les turbulences de la crise politique canadienne qui, depuis les débuts de la Révolution tranquille au Québec à partir de 1960, prend un sens nouveau<sup>3</sup>. Cette Révolution tranquille marque le réveil politique des « Qué-

1. Pour une vue d'ensemble de l'histoire de la Francophonie : Xavier Deniau, *La Francophonie*, 5<sup>e</sup> éd. mise à jour, Paris, PUF, 2001.

2. Ces initiatives ne sont pas les premières dans le monde francophone. Déjà, en 1950, avait été mise sur pied l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française.

3. Sur les relations internationales du Québec sous Jean Lesage, voir René Durocher, « L'ouverture du Québec sur le monde extérieur, 1960-1966 », in Robert Comeau (dir.), *Jean Lesage et l'éveil d'une nation. Les débuts de la Révolution tranquille*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1989, p. 108 et s.

bécois » mais également leur désir de s'affirmer comme nation sur la scène internationale, ce qui ne manque pas de faire réagir le gouvernement fédéral canadien<sup>4</sup>.

Si, au début des années 1960, le gouvernement fédéral appuie modérément les actions internationales de la province de Québec sur la scène internationale, son attitude commence à changer à la suite de la formulation de la doctrine Gérin-Lajoie en 1965 qui affirme la volonté du gouvernement du Québec de devenir un acteur international dans ses champs de compétence. L'élection de Pierre Trudeau au poste de Premier ministre du Canada en 1968 radicalise encore plus la position fédérale. Pierre Trudeau pensait que la politique étrangère du Canada devait servir l'intérêt national des Canadiens et tout particulièrement être au service de l'unité nationale<sup>5</sup>. Il faudra ainsi attendre 1985 et la défaite électorale du Parti libéral du Canada pour que le gouvernement du Québec et du Canada puisse s'entendre sur un rôle pour le gouvernement du Québec lors d'un Sommet de la Francophonie.

Cet article retrace ici l'historique de la relation triangulaire Paris-Québec-Ottawa, de la mise sur pied de l'Agence de coopération culturelle et technique à l'entente Mulroney-Johnson de 1985 qui permet au Québec de devenir un acteur décisionnel lors de ces sommets.

#### *Les relations triangulaires Québec-Paris-Ottawa et les conférences sur l'éducation*

C'est en septembre 1967 que Marcel Masse, ministre québécois des Affaires intergouvernementales, apprend par Alain Peyrefitte l'existence d'une structure permanente des ministres de l'Éducation de la France et des pays africains francophones. Le Québec, alors en pleine réforme de l'éducation, a intérêt à participer à de telles rencontres. Le Premier ministre du Québec, Daniel Johnson, ainsi que le ministre de l'Éducation, Jean-Guy Cardinal, souhaitent que le gouvernement du Québec participe à cette conférence.

Pour que le Québec soit invité à la Conférence au Gabon, il devait l'être directement par le pays hôte de la conférence. Puisqu'il n'a aucun lien avec le Gabon, on se demande comment procéder. Le Québec devait-il passer par Ottawa ? Cette solution est rapidement écartée par le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec et par le ministre de l'Éducation, car, au final, c'est une délégation canadienne qui serait envoyée à Libreville. Le Premier ministre du Québec est encore plus

4. Louise Beaudoin, « Origines et développement du rôle international du gouvernement du Québec sur la scène internationale », in Paul Painchaud (dir.), *Le Canada et le Québec sur la scène internationale*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 441-470 ; Dale C. Thompson, *De Gaulle et le Québec*, Saint-Laurent, Éd. du Trécaré, 1990, et André Patry, *Le Québec dans le Monde*, Montréal, Leméac, 1980.

5. Jack L. Granatstein, Robert Bothwell, *Pirouette. Pierre Trudeau and Canadian Foreign Policy*, Toronto, Toronto University Press, 1990, p. XIII.

direct : « Comme il s'agit d'éducation, le Québec doit être invité directement, sans truchement ou canal fédéral, et si Ottawa, par diverses manœuvres, réussit à s'emparer d'une invitation qui nous est destinée pour, ensuite, nous la transmettre avec son paternalisme usuel, nous ne l'accepterons pas, même si on propose au ministre québécois la présidence de la délégation canadienne. »<sup>6</sup> Le gouvernement fédéral, inquiet que le Québec se fasse inviter seul à la conférence de Libreville, avait, en effet, eu l'idée de proposer la présidence de la délégation canadienne au Québec comme solution au conflit.

Comme les relations France-Québec s'intensifiaient depuis la visite du général de Gaulle en 1967, Québec crut bon de demander à la France son aide<sup>7</sup>. On croyait à Québec qu'il aurait été plus efficace d'aller voir les autorités françaises que les autorités gabonaises qui n'avaient pas d'ambassade au Canada.

Le gouvernement fédéral, mis au fait des agissements du gouvernement du Québec, émit, par l'entremise de l'ambassadeur du Canada en France, le communiqué suivant : « À mesure qu'approche la date de la conférence de Libreville, mon gouvernement désire indiquer aux gouvernements des pays francophones que toute invitation mal dirigée sera interprétée comme une ingérence dans les affaires de notre pays. »<sup>8</sup> L'ambassadeur du Canada, en plus d'envoyer cette lettre à certains pays francophones, rencontre le secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la France afin de lui formuler les griefs d'Ottawa. C'était peine perdue car Bernard Dorin, un diplomate français et membre du lobby pro-Québec, rapporte à de Gaulle les paroles suivantes : « Il y a lieu d'aider le Québec à participer à la conférence de Libreville ; par contre, Ottawa n'y serait pas actuellement désirable. »<sup>9</sup>

Le 17 janvier 1968, le gouvernement du Québec reçoit par courrier ordinaire une enveloppe postée de Libreville à l'adresse suivante : « Ministère des Affaires étrangères, Québec » ! Cette lettre contient l'invitation à la conférence de Libreville. À Québec, on est conscient que le Gabon et la France se sont avancés pour lui. De plus, la population québécoise a été informée que le Québec serait représenté seul. Ainsi, tout accommodement avec Ottawa aurait été interprété comme un recul et un abandon envers la France et le Gabon. On est également conscient de l'importance du précédent et, comme l'on souhaitait être invité seul de nouveau ailleurs, on maintient le cap.

6. Claude Morin, *L'art de l'impossible. La diplomatie québécoise depuis 1960*, Montréal, Boréal, 1987, p. 116.

7. Renée Lescop, « Daniel Johnson et les relations internationales du Québec », in Robert Comeau, Yves Bélanger et Michel Lévesque (dir.), *Daniel Johnson, rêve d'égalité et d'indépendance*, Sil-lery, Presses de l'Université du Québec, 1991, p. 203. Sur les relations France-Québec sous de Gaulle, voir Paul-André Comeau et Jean-Pierre Fournier, *Le Lobby du Québec à Paris*, Montréal, Québec-Amérique, 2002, 207 p.

8. Cité dans Morin, *op. cit.*, p. 119.

9. Bernard Dorin, « Un combat de 40 ans pour la cause du Québec », *Les Cahiers d'histoire du Québec au XX<sup>e</sup> siècle*, n<sup>o</sup> 7, printemps 1997, p. 31.

Le Canada n'ayant pas, à l'époque, d'ambassade au Gabon, c'est l'ambassadeur à Yaoundé, au Cameroun, qui fait le déplacement. Le ministère des Affaires étrangères du Gabon, prétextant que cet ambassadeur n'est pas accrédité, refuse de le rencontrer. Le gouvernement du Canada tente également d'envoyer une mission économique sous la direction de l'ancien ministre fédéral Lionel Chevrier en même temps que la conférence de Libreville et afin de coiffer la délégation québécoise. Les autorités gabonaises rétorquent que, en raison de la tenue de la conférence sur l'éducation, cette visite devait être remise...

Les conflits avec le gouvernement fédéral se déploient au niveau symbolique. En effet, à Libreville, on a remplacé le drapeau du Canada par celui du Québec. Ce changement, qui coïncide avec une importante conférence constitutionnelle à Ottawa, ne manque pas d'être longuement souligné par les journalistes. L'incident est lié au fait que le secrétariat de la conférence n'a que des drapeaux canadiens qu'il a disposés aux endroits requis afin de saluer la présence des « Canadiens français ». Certains Français pro-Québec et quelques fonctionnaires québécois ont apporté avec eux des drapeaux québécois afin de rectifier la situation. Cet événement, répété plusieurs fois par la suite, constitue la première « guerre de drapeaux » entre Québec et Ottawa.

Lors de cette conférence, le ministre québécois de l'Éducation va être le seul, avec Alain Peyrefitte, à loger dans la résidence de la présidence de la République du Gabon. Il est placé sur l'estrade au moment de la photo et décoré de la plus haute distinction gabonaise. Cela est moins révélateur de l'importance du Québec sur la scène internationale que de la puissance de la France au sein de la Francophonie.

Par mesure de représailles, le gouvernement du Canada suspend ses relations diplomatiques avec le Gabon, ce qu'il n'a pas fait depuis la Seconde Guerre mondiale ! Ce geste spectaculaire démontre bien combien Ottawa prend au sérieux cette atteinte à l'autorité du Canada<sup>10</sup>. Comme le soutient Ivan Head, qui sera le conseiller spécial du Premier ministre canadien Pierre Trudeau en matière de relations internationales, l'invitation du gouvernement du Gabon était « une des plus sérieuses menaces à l'intégrité du Canada que le pays ait jamais connue [...]. Elle contenait les graines de la destruction du Canada en tant que membre de la communauté internationale »<sup>11</sup>. On pense appliquer la même mesure à la France, mais, comme le souligne le diplomate québécois Jean Chapdelaine, « il eût été pour le moins cocasse que le Canada rappelât son ambassadeur à Paris et y laissât la place libre au Délégué général du Québec »<sup>12</sup> !

10. John P. Schlegel, « Containing Quebec abroad : The Gabon incident, 1968 », in Don Munton et John Kirton, *Canadian Foreign Policy, Selected Cases*, Ontario, Prentice-Hall, 1992, p. 156.

11. Cité dans Luc Bernier, *De Paris à Washington. La politique internationale du Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1996, p. 63.

12. Jean Chapdelaine, « Les relations France-Québec », *La politique étrangère de la France-Québec*, Centre québécois des relations internationales, coll. « Choix », 1984, p. 121.

La participation du Québec en février 1968 à la Conférence des ministres de l'Éducation d'Afrique et de Madagascar tenue à Libreville au Gabon a été rendue possible par le gouvernement français. Cette participation était, semble-t-il, une première mondiale. En effet, pour la première fois un État membre d'une fédération était invité directement à une réunion ministérielle internationale de pays souverains. Les autorités françaises avaient avisé le gouvernement du Gabon et plusieurs autres pays qu'ils pouvaient directement entretenir des relations internationales avec le Québec malgré les objections du gouvernement canadien.

À la suite de cette conférence, une nouvelle rencontre doit se tenir à Paris le 22 avril 1968. Le gouvernement du Canada fait pression à plusieurs reprises pour normaliser la situation et réaffirmer la suprématie du gouvernement fédéral en ce qui concerne les relations internationales. Lester Pearson, le Premier ministre du Canada, écrit à Daniel Johnson pour lui signifier que la participation du Québec à la seconde conférence « se concilie mal avec la survivance de notre pays comme entité internationale »<sup>13</sup>. Le Premier ministre du Canada suggère que le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, organisme interprovincial dont était membre le Québec, se réunisse afin d'élaborer des recommandations sur la composition de la délégation canadienne<sup>14</sup>.

En même temps, le Premier ministre du Nouveau-Brunswick, Louis Robichaud, écrit une lettre au Premier ministre du Québec affirmant vouloir participer aux diverses conférences des pays francophones sur l'éducation mais au sein d'une délégation canadienne. Cette lettre, qui est reçue à Québec comme étant téléguidée d'Ottawa, pose un dilemme de taille aux autorités québécoises : soit le Québec, avec l'aide de la France, est invité à Paris et laisse alors tomber les Acadiens et les francophones hors Québec ; soit le Québec s'entend avec Ottawa sur la composition d'une délégation canadienne qui inclurait les francophones hors Québec et les Québécois mais sous l'autorité d'Ottawa, ce qui impliquerait un renoncement de la part du gouvernement du Québec à ses prétentions internationales. Cette nouvelle situation ne fait pas reculer le gouvernement du Québec, car on ne voit pas quel bénéfice obtiendraient à long terme les francophones hors Québec. De plus, un recul du Québec signifierait reconnaître au gouvernement du Canada une compétence en matière d'éducation, ce qui était exclu. La France s'est également mouillée pour le Québec. Un recul de position de la part du gouvernement du Québec aurait déçu les alliés d'outre-mer.

Le Premier ministre du Canada hausse le ton une nouvelle fois en avançant qu'il ne fera pas de différence entre les grandes et les petites puis-

13. Les lettres de Pearson sont reproduites dans Michel Sharp, *Fédéralisme et conférences internationales sur l'éducation*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1968, p. 63-73.

14. Depuis, cet organisme a effectivement le mandat de déterminer la position canadienne lors de la conférence internationale sur l'éducation. Voir Yvan Dussault, « Les négociations interaméricaines en matière d'éducation : le rôle des acteurs fédérés canadiens », document inédit, 4 février 2004, 22 p.

sances si la souveraineté du Canada n'est pas respectée. Le Canada proteste auprès de la France au sujet de la conférence de Paris. Le Premier ministre du Canada menace d'infliger des sanctions à la France. Rien n'y fait, le Québec est, encore une fois, invité seul.

À Paris, les ministres de l'Éducation décident que leur prochaine rencontre aura lieu à Kinshasa, au Zaïre, comme on l'appelle alors. Cette fois-ci les choses se passent un peu différemment car le Canada sera formellement invité par le dictateur Mobutu. Le gouvernement fédéral avait conclu avec les autorités zaïroises un arrangement qui visait à négocier la présence québécoise au sein de la délégation canadienne afin de réaffirmer l'autorité fédérale en matière de relations internationales. Le gouvernement fédéral insiste pour qu'il n'y ait qu'une seule délégation canadienne et que cette dernière n'ait qu'une seule voix. À Québec, le nouveau Premier ministre, Jean-Jacques Bertrand, plus conciliant que son prédécesseur et moins intéressé par les questions internationales, conclut une entente avec le gouvernement fédéral<sup>15</sup>. Cette entente qui ne valait, en théorie, que pour Kinshasa, assurait à Ottawa qu'il n'y aurait qu'une délégation canadienne présidée par le Québec mais qui inclurait également des membres du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario.

L'ajout d'autres provinces a pour objectif de banaliser la présence du Québec. Rétrospectivement, Jean Tardif, haut fonctionnaire au ministère québécois des Affaires intergouvernementales affirme qu'

« Ottawa n'a jamais voulu que le Québec soit singulier. Aux conférences des ministres de l'Éducation, à partir de 1968, il a amené trois ministres d'autres provinces, dont l'un, celui du Manitoba, qui ne parlait même pas français. Le Premier ministre du Nouveau-Brunswick, Louis Robichaud, présidait. Il dormait tout le temps. Ce qui embêtait Ottawa, parce qu'il ne faisait pas ce pourquoi il était là »<sup>16</sup>.

Pour le Québec, l'entente comporte la possibilité d'être identifié comme acteur politique et de prendre des positions sur les domaines de sa compétence constitutionnelle mais au sein de la délégation canadienne. Pour les autorités fédérales, cet accord redonne à Ottawa sa prédominance sur les questions de politique étrangère. L'accord Bertrand-Trudeau est important, car il inclut le Québec au sein d'une délégation strictement canadienne. Comme après la conférence de Libreville, la seconde rencontre devait avoir lieu à Paris. Encore une fois, des luttes de pouvoir ont lieu entre Ottawa et Québec au sujet de la représentation canadienne. Une entente similaire à celle de Kinshasa va être trouvée.

Le gouvernement canadien, afin d'accroître son influence en Afrique francophone, augmente ses programmes d'aides au développement par l'entremise de son Agence canadienne pour le développement international (ACDI). Cette agence fédérale voit augmenter son mandat et son bud-

15. Pierre Godin, *La poudrière linguistique*, Montréal, Boréal, 1990, p. 191.

16. Bernier, *op. cit.*, p. 55.

get considérablement. Pendant un temps, l'ACDI a même plus d'argent que de projets à réaliser ! Le budget pour l'aide financière en Afrique passe de 300 000 \$ can. à 14 millions. L'idée derrière cette augmentation du budget de l'aide est de laisser comprendre que le Québec n'a pas les moyens d'une telle générosité<sup>17</sup>. Pierre Trudeau, qui devient Premier ministre du Canada en 1968, nomme également Paul Gérin-Lajoie, le père de la diplomatie québécoise, à la tête de l'ACDI afin de renforcer la légitimité du fédéral face à celle du Québec.

### *L'Agence de coopération culturelle et technique*

Si le Québec a réussi à se tailler une place dans les conférences internationales dans le domaine de l'éducation, cet acquis était mis en péril par un projet que nourrissaient de nombreux chefs d'État africains, c'est-à-dire la création d'une institution de coopération multilatérale qui ne s'occuperait pas uniquement des questions d'éducation. Cette institution devait réunir plusieurs pays souverains de langue française et aurait un mandat qui déborderait des champs de compétence du Québec. La question que l'on se pose à Québec est évidemment : le Québec pourra-t-il y avoir une place et à quelle condition ? Puisque cet organisme traiterait de bien d'autres choses que des questions d'éducation, Ottawa se retrouvait en position de force pour affirmer son autorité.

L'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) est fondée en 1970 à l'initiative du président du Sénégal, Léopold Senghor, du président tunisien, Habib Bourguiba, et du président du Niger, Hamani Diori. Deux conférences sont organisées en 1969 et en 1970 afin de créer l'ACCT. Ces conférences sont connues sous le nom de Niamey I et Niamey II.

Le gouvernement français intervient, encore une fois, pour assurer au Québec une invitation à la conférence de Niamey I. Pour que le Québec soit présent, le gouvernement français, se rappelant les sanctions canadiennes vis-à-vis du Gabon, met en place des mesures supplémentaires. Le gouvernement fédéral canadien a déjà fait connaître au Niger sa position en ce qui concerne la place du Québec. Au Niger, on craint que, si l'on invite le Québec, le Canada coupe l'aide extérieure canadienne promise à ce pays, soit 2 800 000 \$ can. Les autorités françaises prendront l'engagement de dédommager le Niger pour toute action de rétorsion du gouvernement canadien causée par une invitation au gouvernement du Québec, jusqu'à concurrence de 10 millions de francs !

Jacques Baulin, conseiller du président Diori, relate une conversation à ce sujet au Premier ministre Trudeau. Il écrit : « Les représentants de la France ont insisté pour que l'invitation soit adressée au seul Québec. Le Président a d'abord refusé, puis a suggéré que les délégués du Québec

17. Granatstein, Bothwell, *op. cit.*, p. 130.



viennent en tant que représentants du gouvernement d'Ottawa. Le gouvernement français et, semble-t-il, le Québec ont rejeté cette proposition. Face aux pressions qui allaient en s'accroissant, la France a menacé de boycotter la conférence si le Canada seul était invité... »<sup>18</sup> Le Québec est ainsi dûment invité à Niamey I, ce qui facilite la conclusion d'une entente avec Ottawa sur les modalités de sa participation. Un arrangement semblable à celui de Kinshasa est ainsi retenu.

À la suite de la conférence de Niamey I, le journaliste québécois Jean-Marc Léger est nommé secrétaire exécutif provisoire afin qu'il prépare un projet qui sera le sujet de la seconde conférence. Léger est un indépendantiste convaincu. Malgré cela, il remet un rapport qui ne laisse aucune place au gouvernement du Québec dans la future organisation. Les représentants d'Ottawa sont ravis et ceux de Québec catastrophés. Pour sa part, la France montre peu d'enthousiasme pour le rapport Léger qu'elle juge trop ambitieux et auquel elle n'accorde qu'une importance secondaire.

Les représentants du gouvernement fédéral s'opposent à l'envoi d'une invitation distincte à la conférence de Niamey II. Il doit y avoir une seule invitation adressée au gouvernement fédéral. Sentant le vent tourner à la suite du rapport Léger, Ottawa ne va pas ménager ses efforts pour faire triompher sa vision des choses. Le Canada se montre très entreprenant envers plusieurs pays africains, et plus particulièrement le Niger. Jacques Baulin relate une conversation qu'il a eue avec Marc Lalonde, le chef de cabinet du Premier ministre canadien :

« Ce jour-là Marc Lalonde m'apparaît sous les traits d'un négociateur particulièrement coriace. Ce n'est plus l'homme compréhensif, chaleureux, partisan d'une aide généreuse au Niger. Nous nous heurtons. J'essaie en vain de le convaincre de la validité de la nouvelle solution [...] imaginée par le président. Celui-ci propose en effet de faire parvenir à Ottawa [...] cinq lettres invitant le Canada et les gouvernements provinciaux du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba à envoyer une délégation commune à la conférence de Niamey II.

« Cette solution, pourtant favorable aux thèses d'Ottawa puisqu'elle reconnaît la primauté du fédéral sur le provincial et place le Québec au même niveau que l'Ontario, suscite beaucoup de réticence chez mon interlocuteur. Je m'en étonne ouvertement. Au bout d'une heure de discussion, je finis par comprendre. Jugeant la situation particulièrement favorable, le gouvernement canadien veut mettre le Québec au pied du mur et l'amener à reconnaître la primauté absolue d'Ottawa dans les affaires relevant du droit international. »<sup>19</sup>

Pierre Trudeau fait parvenir à Georges Pompidou une note qui suggère que le Canada pourrait sévir si la France s'ingérait dans les affaires canadiennes. Avant de se retrouver sur le bureau de Pompidou, cette lettre est commentée par Jean de Lipkowski, secrétaire d'État aux Affaires

18. Cité dans Morin, *op. cit.*, p. 184.

19. Frédéric Bastien, *Relations particulières. La France face au Québec après de Gaulle*, Boréal, Montréal, 1999, p. 59.

étrangères sous de Gaulle et Pompidou, et chargé du dossier québécois. Il écrit :

« Des pressions avérées du gouvernement canadien ont tenté, au contraire, de remettre en cause les accords antérieurs. Outre les promesses d'aide à des pays africains, et peut-être certains versements, nous savons que M. Trudeau n'a pas envoyé moins d'une dizaine de lettres au président Hamani Diori depuis environ un an [...]. La résolution adoptée à l'issue de la première session de la conférence de Niamey I n'a nullement établi que l'agence serait un groupement d'États souverains. »<sup>20</sup>

Pompidou désapprouve cette attitude agressive de Trudeau et sort l'artillerie lourde. Il fait appel à Jacques Foccart qui évoque, selon Frédéric Bastien, « pour la moitié des chefs d'État africains tout ce que la France possède d'influence dans le continent noir »<sup>21</sup>. Foccart fait pression sur le président du Niger. Ce dernier doit beaucoup à Foccart. En effet, quelques années auparavant, c'est lui qui va convaincre de Gaulle de maintenir une garnison militaire au Niger pour contrer les risques d'un débordement de la guerre civile au Nigeria. Lors d'une rencontre avec le président Diori, Foccart insiste pour que le Québec reçoive une invitation. Il est bientôt rejoint dans sa revendication par les présidents ivoirien, sénégalais et camerounais. Ils martèlent le même message : le Québec doit être invité. Malgré les pressions, Diori se range du côté d'Ottawa qui, seul, reçoit une invitation.

Georges Pompidou déclare, à Foccart : « Ce que je ne veux pas, c'est essuyer un refus. Cela porterait atteinte à mon crédit international. Car Ottawa le saurait tout de suite, et du même coup, naturellement, les Américains et les Anglais. »<sup>22</sup> Les pressions s'accroissent et Diori accepte d'envoyer une invitation au Québec. Les Français sont inquiets et songent à un report ou à un boycott de la conférence. On craint que le Québec qui ne s'est toujours pas mis d'accord avec Ottawa soit absent ou qu'il soit confondu avec les autres provinces. L'influence que la France aura sur la nouvelle agence pose également problème. Pompidou déclare : « Au fond nous faisons la Francophonie pour le Québec, et ce serait complètement ridicule de la faire avec le Canada et sans le Québec. »<sup>23</sup> Le Québec et le Canada arrivent finalement à s'entendre. La France ira également à Niamey II.

Le Premier ministre du Canada ne veut aucun compromis en ce qui concerne le statut du Québec à l'ACCT. La délégation canadienne agit donc en conséquence. La France fait une série de propositions qui, en plus de favoriser le ralliement des pays africains sur la position française, permet au Québec d'être un acteur de l'agence. Dans un premier temps, la France propose que « tout gouvernement qui a compétence dans les

20. *Ibid.*, cité p. 57.

21. *Ibid.*, p. 60.

22. *Ibid.*

23. *Ibid.*, p. 62.

matières de la présente convention » puisse signer la charte. Plusieurs pays africains sont hostiles au principe qui ouvre la porte à des autorités non souveraines et se rangent du côté d'Ottawa. La France amende sa proposition pour y ajouter « sous réserve de l'approbation de l'État membre sur lequel le gouvernement concerné exerce son autorité ». En bref, seuls les États membres peuvent signer la charte de l'Agence mais cette proposition française permet une présence québécoise avec l'autorisation d'Ottawa.

Le Premier ministre canadien ne veut pas en démordre et avance une contre-proposition à saveur juridique afin d'exclure le Québec de l'Agence. De nombreux chefs d'États africains trouvent odieux que le Canada subordonne la création de l'ACCT à son obstination à exclure le Québec. Comme la proposition française est raisonnable, on se rallie derrière la France. Ottawa est obligé de céder.

Lors de la conférence de Niamey II, la solution suivante est adoptée :

« Dans le plein respect de la souveraineté et de la compétence internationale des États membres, tout gouvernement peut être admis comme gouvernement participant aux institutions, aux activités et aux programmes de l'Agence, sous réserve de l'approbation de l'État membre dont relève le territoire sur lequel le gouvernement participant concerné exerce son autorité et selon les modalités convenues entre ce gouvernement et celui de l'État membre. »<sup>24</sup>

Le gouvernement du Canada revient sur sa décision une fois au pays. Lorsque le gouvernement du Québec informe Ottawa qu'il veut obtenir le statut de gouvernement participant, ce dernier rétorque que, puisque le Québec a déjà participé aux conférences de Niamey I et II, il n'y a rien à négocier et qu'il suffit de s'en remettre aux accords précédents. Les Québécois font valoir l'article 3 de la conférence de Niamey II. Le gouvernement fédéral répond que cet article leur a été imposé de façon illégitime. Les discussions traînent en longueur mais, comme la première conférence de l'ACCT doit se tenir au Canada en octobre 1971, il y a urgence. Le Québec menace de boycotter la rencontre, ce qui ferait passer Ottawa pour un joueur intransigeant. Les négociations sont longues, voire difficiles, et sont encore en cours quelques jours avant le début de la conférence. Le Québec sera admis à l'ACCT, non pas comme membre, mais en tant que « gouvernement participant »<sup>25</sup>.

Pour conclure cet épisode, Jean-Marc Léger, premier secrétaire général de l'ACCT, déclare, au sujet de l'attitude du gouvernement du Canada, qu'il « aura consacré au moins autant d'énergie à tenter d'empêcher avec acharnement l'émergence du Québec qu'à apporter sa propre contribution aux institutions francophones »<sup>26</sup>.

24. Reproduit dans Morin, *op. cit.*, p. 227.

25. Entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec du 1<sup>er</sup> octobre 1971 qui porte sur les « modalités selon lesquelles le gouvernement du Québec est admis comme gouvernement participant aux institutions, aux activités et aux programmes de l'Agence de coopération culturelle et technique ».

26. Jean-Marc Léger, *La Francophonie : grand dessein, grande ambiguïté*, Montréal, Hurtubise HMH, 1987, p. 131.

*L'élection du Parti québécois et le durcissement canadien*

L'arrivée au pouvoir du Parti québécois en 1976 marque une détérioration des relations Québec-Ottawa. À Ottawa, on est convaincu que le gouvernement souverainiste, c'est-à-dire favorable à l'indépendance politique, recherchera rapidement des appuis à l'étranger. Ces craintes sont largement fondées. Selon Pierre Godin, journaliste et biographe de l'ex-Premier ministre souverainiste du Québec, René Lévesque, le gouvernement du Québec favorise le maximum de contacts afin d'accroître la visibilité du Québec à l'étranger<sup>27</sup>. En 1978, René Lévesque affirme que « le Québec ne saurait laisser à un autre gouvernement, fût-ce Ottawa, le soin de le représenter à l'étranger »<sup>28</sup>.

Cette élection provoque une radicalisation inévitable de la part du gouvernement fédéral. Un haut fonctionnaire du gouvernement du Québec interprétera ainsi la situation :

« Quant au rôle international du Québec, compte tenu du fait qu'on avait un gouvernement souverainiste qui venait de prendre le pouvoir, indépendantiste, donc sécessionniste dans l'esprit des fédéralistes, chaque geste international du Québec prenait une nouvelle connotation. Les mêmes gestes que ceux qui étaient posés avant, comme ceux d'ouvrir une nouvelle représentation ou de conclure une entente, prenaient une importance beaucoup plus grande. Parce que chaque geste risquait de constituer une tentative de recherche de reconnaissance par les gouvernements étrangers. Tout était beaucoup plus lourd de signification à partir de 1976, alors qu'on s'en allait vers le référendum sur la souveraineté-association. »<sup>29</sup>

Cette radicalisation politique a un impact au niveau de la haute fonction publique québécoise. André Dufour, sous-ministre adjoint au ministère des Affaires intergouvernementales de 1970 à 1977, témoigne de ce changement :

« La première directive que nous avons eue, c'était : "Toutes les réunions que vous avez avec Ottawa, c'est terminé." C'est parce qu'on avait établi une bonne relation entre les deux gouvernements. Ça ne se fait pas seulement entre les deux Premiers ministres, entre les ministres, entre les hauts fonctionnaires, mais entre les fonctionnaires dans les dossiers très sectoriels. Et nous, on nous donne la directive : "Plus de réunions." Ça venait de couper le pont. »<sup>30</sup>

En réaction à l'élection du Parti québécois, Ottawa nomme ambassadeur à Paris l'ancien ministre fédéral Gérard Pelletier, un politicien proche du Premier ministre canadien, Pierre Trudeau, afin de contrer la présence internationale du Québec. Le gouvernement fédéral empêche l'ouverture d'une délégation du Québec à Dakar, au Sénégal, car elle

27. Pierre Godin, *René Lévesque. L'espoir et le Chagrin*, Montréal, Éd. du Boréal, 2001, p. 376 et s.

28. *Ibid.*, p. 376.

29. Tiré de Shiro Noda, *Entre l'indépendance et le fédéralisme. La décennie marquante des relations internationales du Québec, 1970-1980*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2001, p. 178.

30. *Ibid.*, p. 278.

aurait servi de lien à la coopération culturelle et technique québécoise vis-à-vis de l'Afrique francophone. Le phénomène se reproduit en ce qui concerne le Venezuela.

Le gouvernement fédéral accélère également la rédaction d'un code de procédures applicables lorsque les représentants du gouvernement canadien traitent avec les provinces. Ces directives sont envoyées à toutes les ambassades canadiennes. Ottawa insiste aussi pour que, lors de rencontres officielles de représentants québécois à l'étranger, ces derniers soient accompagnés d'un fonctionnaire fédéral. Celui-ci doit s'assurer que le contenu des discussions soit lié aux compétences provinciales et que les autres sujets ne soient pas abordés. Il a également pour mission de rétablir les « faits », si nécessaire, au sujet de la politique interne du Canada.

En plus des relations avec les États étrangers, les représentants du gouvernement fédéral craignent que le gouvernement du Québec ne cherche à s'intégrer dans des organisations internationales. En 1977, le ministère des Affaires étrangères envoie une note à la mission canadienne à l'OCDE à Paris afin d'empêcher l'accès de représentants du Québec à cette organisation. Les Québécois s'intéressaient également aux travaux de l'Unesco en raison de ses compétences constitutionnelles dans ce dossier. Cet intérêt deviendra plus manifeste à la suite de l'élection du Parti québécois en 1976. En effet, avec la collaboration de la mission canadienne auprès de l'Unesco, de nombreux représentants du gouvernement du Québec effectuent des visites dans cette institution. Le gouvernement fédéral n'apprécie pas ces visites de représentants québécois et impose que l'on rectifie la situation. Ottawa donne un mandat à la mission canadienne à l'Unesco :

« Nous vous suggérons d'approcher un haut fonctionnaire, tel le secrétaire général ou son chef de cabinet, selon la ligne suivante :

- « 1 / qu'à cause de leurs responsabilités les provinces canadiennes ont toujours participé aux activités des organisations internationales, que le gouvernement fédéral encourage cette participation qui est en général de caractère technique et coordonnée dans le cadre global et unifié du *membership* canadien ;
- « 2 / que, si le Québec est la province qui montre à l'heure actuelle le plus d'intérêt envers l'Unesco, c'est en partie à cause d'une volonté politique du gouvernement de se manifester sur la scène internationale et de se faire connaître comme interlocuteur ; [...]
- « 3 / que les organismes internationaux n'entretiennent des relations gouvernementales qu'avec les États membres et qu'en conséquence toutes les propositions venant d'une province doivent être référées immédiatement à la délégation canadienne ;
- « 4 / que toute proposition originant du secrétariat doit être formulée à la délégation canadienne qui en saisira les provinces s'il y a lieu ;
- « 5 / que le secrétariat n'entretienne de relations directes avec les provinces qu'après consultation avec la délégation canadienne. »<sup>31</sup>

31. Reproduit dans Morin, *op. cit.*, p. 288.

Le représentant du Canada à l'Unesco, surpris par la teneur de la directive, écrit, le 17 décembre 1977 :

« L'Unesco n'est pas uniquement une association d'États souverains [...]. Elle accueille divers groupes d'intérêts avec qui elle correspond sans intermédiaire et qui ordinairement reçoivent la documentation officielle en même temps que les États membres. Refuser aux représentants provinciaux accès à cette documentation sous prétexte qu'elle doit être acheminée via les Affaires extérieures, alors que l'Association canadienne des collèges et des universités la reçoit directement [...] semblerait illogique, difficilement justifiable et peu propice au maintien de bonnes relations de travail avec les [provinces]. »<sup>32</sup>

Dans une autre note de la mission canadienne, on soulève une objection du même ordre : « Pourquoi le ministre de l'Éducation d'une province et Président du conseil des ministres de l'Éducation ne pourrait-il pas rendre visite au directeur général de l'organisation internationale qui s'occupe spécifiquement d'éducation ? Après tout, les présidents et recteurs d'universités le font sans que personne ne s'offusque. »<sup>33</sup>

L'élection du Parti québécois et le durcissement à Ottawa auront un impact sur la création de la Francophonie. Après l'ACCT, certains dirigeants de pays francophones envisagent, à la suite d'une proposition de Léopold Sédar Senghor, président du Sénégal, l'idée d'une rencontre des chefs d'État des pays francophones. Pierre Trudeau, voyant très rapidement tout le bénéfice que lui apporterait une telle rencontre de chefs d'État de pays souverains en termes d'exclusion du Québec, va soutenir la démarche du président sénégalais. Ottawa indique rapidement la marche à suivre aux autres pays : le Québec ne peut pas être invité à une conférence de pays francophones, seul le gouvernement canadien parle au nom du Canada. Pierre Trudeau affirme : « C'est au Canada à décider qui parlera en son nom à l'étranger. »<sup>34</sup>

Le président sénégalais et un des pères de la Francophonie, Léopold Sédar Senghor, appuient la position de Pierre Trudeau<sup>35</sup>. En réplique à une demande du gouvernement du Québec de participer au sommet préparatoire de Dakar, Senghor déclare : « La grande question est de savoir si le Québec sera représenté en tant que tel à cette conférence. J'ai proposé un compromis dynamique qui pourrait être ainsi formulé : le Québec sera représenté, mais inclus dans la délégation canadienne. »<sup>36</sup>

La réplique du Premier ministre du Québec réaffirme la position du gouvernement : « L'inclusion du Québec dans une délégation canadienne ne nous paraît pas conforme à la nature des choses, à la souveraineté que nous exerçons dans plusieurs matières constitutionnelles, ni au caractère

32. Reproduit dans *ibid.*, p. 289.

33. *Ibid.*

34. Godin, *René Lévesque, op. cit.*, p. 380.

35. Selon Pierre Godin (*op. cit.*, p. 380), le président sénégalais ne pouvait agir autrement car il était en train de négocier avec le gouvernement fédéral une contribution canadienne de 600 millions de dollars pour la mise en valeur du fleuve Sénégal.

36. Cité dans *ibid.*, p. 381.

largement francophone de notre communauté nationale. »<sup>37</sup> Le président sénégalais répond, au Premier ministre du Québec : « Si le Québec, un jour, recouvrait sa souveraineté internationale, votre droit de participer à la conférence ne ferait aucun doute. Dans la situation actuelle, il vous faut l'accord du gouvernement fédéral du Canada. »<sup>38</sup>

La réplique française ne se fait pas attendre. Le ministre des Affaires étrangères français, Louis de Guiringaud, déclare, à l'Assemblée nationale : « Nous ne nous associerons à aucune réunion des chefs d'État francophones à laquelle le Québec ne serait pas invité. »<sup>39</sup> Le ministre français Maurice Ligot déclare également, de Côte-d'Ivoire, devant des représentants canadiens : « Si cette conférence au sommet devait être déviée de sa fonction pour apparaître comme l'instrument de l'élimination d'un des membres de notre organisation, alors nous ne pourrions certainement pas souscrire à une telle opération. »<sup>40</sup> Le gouvernement fédéral tente à plusieurs reprises de faire exclure le Québec de la nouvelle organisation multilatérale mais également des rencontres préparatoires. À chaque fois la France pèse de tout son poids pour que le Québec soit présent.

L'attitude des autorités fédérales canadiennes déplaît à Paris. Trudeau en fait le constat personnellement lors d'une rencontre à Paris en novembre 1980. Il essuie un refus complet de la part des autorités françaises. Ce refus est très important et va même surprendre par sa fermeté Pierre-André Wiltzer qui est alors directeur de cabinet de Raymond Barre. Il explique :

« Giscard voulait sous son septennat lancer le premier sommet des pays francophones. Trudeau était d'accord sur l'objectif ; il acceptait aussi de faire une place au Québec, mais il n'était pas question que la province ait une délégation différente. Il a donc essayé de marchander son accord pour le sommet contre l'acceptation par la France de laisser tomber le Québec. Giscard n'a jamais voulu. Plus tard, au cours d'un dîner à Matignon en comité restreint, Trudeau a refait sa grande démonstration à Barre, qui n'a pas davantage bougé. Résultat : malgré le regret qu'il en éprouvait, Giscard a accepté l'idée qu'il n'y aurait pas de sommet de la francophonie. »<sup>41</sup>

Trudeau pense alors que les Français bluffent. Il va nier devant la presse les rumeurs voulant que la France boycotte la seconde réunion de Dakar si le Québec ne s'y trouve pas. La France annoncera, par l'entremise de son ambassade au Canada, qu'elle ne participera pas à la deuxième réunion de Dakar. Le gouvernement du Canada dénonçant l'ingérence dans ses affaires internes va, par mesure de rétorsion, boycotter les réceptions de l'ambassade de France !<sup>42</sup>

37. *Ibid.*, p. 381.

38. *Ibid.*

39. Bastien, *op. cit.*, p. 158, Pour une discussion d'ensemble, voir également Morin, *op. cit.*, p. 441.

40. *Ibid.*, p. 158.

41. *Ibid.*, p. 163.

42. Morin, *op. cit.*, p. 429.

*Le vent tourne : les socialistes de François Mitterrand prennent le pouvoir*

François Mitterrand arrive au pouvoir le 10 mai 1981. À Québec, on est inquiet car ce dernier n'a que peu de sympathie pour René Lévesque et le Parti québécois. De plus, il veut se différencier de la politique gaulliste vis-à-vis du Québec, et Michel Rocard, son rival politique au sein du Parti socialiste, est un proche du Parti québécois. Autre motif d'inquiétude à Québec : Mitterrand compte mener lui-même la politique étrangère de son pays concernant la Francophonie.

À Ottawa, on est ravi que la France soit l'hôte de la rencontre des pays du G7. Lors de leur première rencontre, Trudeau fait la faveur à Mitterrand de se désolidariser des réactions d'hostilité des Américains qui n'apprécient pas que quatre communistes soient dans son gouvernement. Trudeau déclare que la présence de communistes au gouvernement ne « gêne pas les relations franco-canadiennes, ne change rien et n'a aucune importance »<sup>43</sup>. Mitterrand assure Trudeau que son gouvernement ne s'ingérera dans les affaires canadiennes et déclare : « Avec nous, ça ne sera pas comme avec les gaullistes. Nous allons respecter votre Constitution. »<sup>44</sup> Un autre facteur qui rapproche les deux hommes : ils aiment la littérature. De plus, comme Mitterrand ne parle pas l'anglais, il suit, lors des rencontres du G7, les discussions par l'intermédiaire de traducteurs. Mitterrand se tourne instinctivement vers Trudeau lors de ces rencontres.

À partir du mois de juin 1982, le président français réaffirme son intérêt pour la création d'une institution de la Francophonie. François Mitterrand déclare en conférence de presse que ses conseillers allaient « faire des propositions qui feront que la Francophonie et les institutions tendant à défendre la langue française seront mises en place d'ici peu, y compris l'institution disons francophone, qui a buté sur des problèmes propres au Canada et au Québec, vous le savez l'idée chère à M. Senghor, qui m'est chère aussi »<sup>45</sup>.

En janvier 1983, Régis Debray, conseiller du président Mitterrand pour les affaires culturelles et le Tiers Monde, est chargé du dossier. Debray rencontre le Premier ministre Pierre Trudeau à Ottawa ainsi que le vice-Premier ministre du Québec, Jacques-Yvan Morin, à Québec. Le compromis que propose Régis Debray est de diviser un futur sommet de la Francophonie en deux volets. Une première réunion regrouperait uniquement les chefs d'État, alors que le second volet, de nature plus technique, pourrait associer les chefs de gouvernement des provinces canadiennes. Selon Debray, cette solution pouvait intéresser le Québec, les autres provinces canadiennes, mais également la Wallonie par exemple. Pour le Québec, cette proposition était inacceptable, car elle abaissait le statut d'État francophone pour le Québec en le mettant au même niveau que les autres provinces canadiennes.

43. Bastien, *op. cit.*, p. 187.

44. *Ibid.*

45. Cité dans Morin, *op. cit.*, p. 440.



*La défaite du Parti libéral du Canada  
et le premier sommet de la Francophonie*

La victoire du Parti conservateur, le 4 septembre 1984, est souvent présentée comme un rejet des années Trudeau. On mettra l'accent sur un nouvel accord constitutionnel de rapatriement du Québec « dans l'honneur et l'enthousiasme » durant toute la campagne électorale. Depuis la fin de l'ère Trudeau, on tente de réparer les dégâts constitutionnels. En outre, l'attitude du gouvernement fédéral s'adoucit en matière de relations internationales du Québec. Lors de la visite du Premier ministre français à Ottawa et à Québec en novembre 1984, aucun des incidents qui avaient marqué les relations France-Québec-Canada ne se produit. Le nouveau Premier ministre du Canada, rompant avec le discours de son prédécesseur, affirme, devant le Premier ministre français, Laurent Fabius, qu'il ne voyait rien de mal aux relations directes et privilégiées entre la France et le Québec.

C'est également sous la période Mulroney que s'amorce le déblocage qui permettra la tenue de la première conférence de la Francophonie. Le 7 novembre 1985, une entente est conclue sur la participation du Québec à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français. L'accord fédéral-provincial concernant la Francophonie prévoit que le Québec ne soit pas présent directement mais qu'il soit représenté au sein d'une délégation canadienne sous la désignation de Canada-Québec. Dans cette entente, Ottawa et Québec ont convenu que le sommet serait divisé en deux parties, l'une consacrée à la situation politique et économique mondiale, réservée aux interventions du gouvernement fédéral, et l'autre aux questions de coopération et de développement, qui concernent alors le gouvernement du Québec. Sous l'ère Mulroney, les gouvernements canadien et québécois s'entendent pour permettre au Québec de jouer pleinement son rôle en matière de coopération et de développement. On permet au Québec d'agir de concert avec Ottawa en matière économique, en plus d'être un observateur intéressé dans le domaine politique.

*Conclusion*

Depuis le premier Sommet de la Francophonie à Paris en 1986, les chefs d'État et de gouvernement se rencontrent tous les deux ans. La Francophonie s'est dotée d'un secrétaire général, puis d'un secrétariat général et d'une charte de la Francophonie. L'ACCT est remplacée par l'Agence de la Francophonie, et en 1998 la conférence ministérielle de Bucarest adopte l'appellation d'« Organisation internationale de la Francophonie ». D'essentiellement technique cette association devient de plus en plus politique. Le Québec est toujours considéré comme un pays membre mais sous l'appellation « Canada-Québec », au côté de « Canada » et de « Canada-Nouveau-Brunswick ». Le seul État non souverain qui est représenté sans

truchement du gouvernement central est la Communauté française de Belgique qui a obtenu un statut dont rêvait le gouvernement du Québec.

Au Canada, l'impact de la Francophonie aura été important, comme le souligne l'historien Jack Granatstein : « Le Québec a forcé le Canada à prendre conscience du tiers de sa population qui est francophone mais également des nations en Asie, en Afrique et en Europe qui font partie de la Francophonie. »<sup>46</sup> Le Canada a dû accélérer les réformes au niveau institutionnel, notamment au ministère des Affaires étrangères, afin de mieux refléter la diversité au pays. D'une manière générale, la relation Québec-Ottawa sur cette question est un révélateur important de la difficulté de mettre en œuvre une politique étrangère unifiée dans un pays multinational.

Stéphane PAQUIN<sup>47</sup>,  
*Université du Québec à Montréal.*

46. Jack Granatstein, *Canadian Foreign Policy since 1945*, Toronto, Copp Clark, 3<sup>e</sup> éd., 1973, p. 150 et s.

47. Professeur associé au département d'histoire de l'UQAM et adjoint au titulaire de la Chaire Hector-Fabre d'histoire du Québec.